

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget annexe Foire d'automne de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
022 / 022	Dépenses imprévues	1 283 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement	1 800 €
011 / 604	Achats d'études, prestations de services	61 811 €
011 / 6061	Fournitures non stockables	4 500 €
011 / 6063	Fournitures d'entretien	500 €
011 / 6064	Fournitures administratives	2 500 €
011 / 6068	Autres matières et fournitures	3 000 €
011 / 6132	Locations immobilières	200 €
011 / 6135	Locations mobilières	800 €
011 / 6161	Multirisques	800 €
011 / 6215	Personnel affecté par la collectivité	8 500 €
011 / 6237	Publications	10 390 €
011 / 6248	Frais de transports divers	350 €
011 / 6257	Réceptions	4 000 €
011 / 6261	Frais d'affranchissement	2 000 €
011 / 6262	Frais de télécommunications	900 €
011 / 627	Services bancaires et assimilés	500 €
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	20 000 €
TOTAL des DEPENSES		123 834 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
70 / 706	Prestations de service	108 334 €
70 / 7087	Remboursement de frais	15 500 €
TOTAL des RECETTES		123 834 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Total
2051	Concessions, droits similaires	1 800 €
TOTAL des DEPENSES		1 800 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Total
021 / 021	Virement section d'exploitation	1 800 €
TOTAL des RECETTES		1 800 €

- De mettre en place une régie Foire d'automne en accord avec la Trésorière principale.
- D'ALLOUER une indemnité d'un montant de 200 € à Madame Myriam BOBET pour la gestion de la salle polyvalente durant la période estivale de cette année et l'an passé.
- D'ACCEPTER la mise place d'un nouveau poste de transformation et l'extension du réseau électrique tel que défini dans le projet final du SIDEC dans la cadre du projet du Lotissement les Saules.
- D'ACCEPTER qu'une participation financière de 60 % du montant HT des travaux d'extension des réseaux soit prise en charge par la commune.
- QUE les parcelles du lotissement les Saules seront vendues 25 € le m² et le terrain supplémentaire pour compléter les parcelles côté zone PPRI sera vendu 6 € le m².
- DE RENOUVELER le contrat de Mme Barbara GRZYWACZ pour une année et pour 13 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 30 septembre 2020.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT